

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

Vous êtes prié(e) d'assister à la Réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la **Salle des Fêtes du Centre** (en application des Articles L. 2121-7 et L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales) le :

**MARDI 30 JUIN 2020  
à 18 H 30 très précises**

**SECRETARIAT GENERAL**

- ✦ Règlement Intérieur du Conseil Municipal - Approbation
- ✦ Jury Criminel - Formation de la liste pour l'année 2021

**SERVICE FINANCIER**

- ✦ Nomination d'un président de séance pour la présentation des comptes administratifs 2019
- ✦ Compte de gestion 2019 du Receveur Municipal - Ville et Pompes Funèbres- Approbation
- ✦ Compte Administratif 2019 - Ville de Trith Saint Léger - Approbation
- ✦ Autorisation de programmes/Crédits de paiement 2019 - Vote
- ✦ Formation des Elus Année 2019 - Vote
- ✦ Acquisitions et cessions immobilières - Année 2019 - Vote
- ✦ Affectation des résultats 2019 au Budget primitif 2020 - Ville de Trith Saint Leger - Vote
- ✦ Compte Administratif 2019 - Pompes Funèbres - Approbation
- ✦ Vote des taux 2020 - Taxe foncière sur Bâti, taxe foncière sur non Bâti
- ✦ Budget Primitif 2020 - Ville de Trith Saint Leger - Vote
- ✦ Autorisation de programmes/crédits de paiement 2020
- ✦ Amélioration de l'habitat - octroi d'un prêt à un Agent Communal - Budget 2020
- ✦ Subventions aux Associations - Année 2020
- ✦ Subventions aux Associations Sportives - Année 2020
- ✦ Budget Primitif 2020-Pompes Funèbres - Vote
- ✦ Tarifs 2020 - Pompes Funèbres - Vote
- ✦ Recouvrement des produits communaux - Fixation du seuil d'abandon des poursuites
- ✦ Frais de représentation Monsieur le Maire - Vote
- ✦ Tarifs CENTRE AQUATIQUE Marcel ROBERT à compter du 01/09/2020 - vote

**SERVICE DU PERSONNEL**

- ✦ Paiement des congés aux ayants droit d'un agent titulaire décédé
- ✦ Contrat d'apprentissage

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. Dominique SAVARY, M. Jean Paul DUBOIS, Mme Malika YAHIAOUI, M. Dominique PRESEAU, Mme Marie Claire BRUGGEMAN, M. Robert LAGACHE, Mme Christelle CHOPIN, M. Philippe POTEAU, Mme Alexa DUSOL, M. Yves TONNEAU, M. Eric GUERDIN, Mme Nathalie ALAUZE, M. Pascal GABET, Mme Véronique DUFIEF, Mme Marie Dominique DUMEZ, Mme Bruna DANNA, Mme Sophie SMET, Mme Claire DUMELZ, M. Julien AUDIN, M. Christopher CACHOIR, M. Axel SMET, M. Thibault DRUBAY (arrivé à 18h37), M. Alain LAMBERT, Mme Nathalie SZABADI, M. Christophe VANHERSECKER, Mme Laetitia ROSSA, Mme Marie Paule COURBEZ.

**Excusée** : Mme Emilie PARENT *pouvoir à M. Philippe POTEAU*

**Absent** : M. Jordan VALENTIN

**Secrétaire de séance** : M. Axel SMET

- Désignation du Secrétaire de Séance : Monsieur Axel SMET
- Lecture des décisions Directes
- Approbation du compte rendu de la réunion du 8 Juin 2020
- Mr le Maire propose la nomination de Mr DUBOIS pour la présentation des comptes administratifs et ses annexes
  - ✦ Vote à l'unanimité par les membres de l'Assemblée
- Le Maire lève la séance à 20 H 38

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

**Règlement intérieur du Conseil Municipal - Adoption**

**Monsieur le Maire rappelle** à l'Assemblée l'article L2121-8 du Code des Collectivités Territoriales, ainsi libellé :

*Article L2121-8* : Dans les communes de plus de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le Règlement intérieur peut être déféré au Tribunal Administratif.

**Il soumet** au vote de l'Assemblée le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal de Trith Saint Léger annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Adopte à la majorité absolue (4 contre)** le règlement intérieur du Conseil Municipal de Trith Saint Léger, après ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 5 et correction de la faute d'accord à l'article 16.

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

**Jury Criminel – Formation de la liste pour l'année 2021**

**Monsieur le Maire donne connaissance** de l'arrêté préfectoral en date du 03 Février 2020 fixant à 5 (cinq) le nombre de trithois(es) appelés à figurer sur la liste du jury criminel au titre de l'année 2021.

**Il rappelle** les modalités du tirage au sort de la liste préparatoire, qui s'effectue à partir de la liste générale électorale et pour un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté (soit 15 noms). Les candidats âgés de 23 ans (au cours de l'année 2021) et plus (soit nés avant 1998) pourront prétendre au tirage au sort.

**Constate** que les opérations de tirage au sort se sont déroulées dans les formes prescrites par la loi, et font ressortir les noms suivants :

<i>page</i>	<i>N°</i>	<i>Nom – prénom - adresse</i>	<i>Date de naissance</i>
436	3	MENTEL Alexandre, Pierre 40 rue des Peupliers – 59125 TRITH SAINT LEGER	16/01/1986 à Douai
438	3	MERIAU épouse FROMONT Maryse, Andrée 39 rue Voltaire – 59125 TRITH SAINT LEGER	06/04/1956 à Valenciennes
396	1	LEVEQUE Gabriel, Jean-Pierre 3 rue Louis Lemoine – A15 Résidence Jules Mériaux 59125 TRITH SAINT LELGRE	27/03/1996 à Saint Saulve
551	1	SEULIN Philippe, Robert 122 rue Gustave Delory – 59125 TRITH SAINT LEGER	30/11/1966 à Lille
578	6	THUILLIER Nadine, Ismerie, Michèle 25 Résidence Léo Ferré – 59125 TRITH SAINT LEGER	28/12/1959 à Valenciennes
418	5	MANATA Alexis, Stéphane 77 rue de l'Egalité – 59125 TRITH SAINT LEGER	01/05/1989 à Valenciennes
607	3	WAGRET Coraline, Laetitia, Monique 86 rue Eugène Duclerc – 59125 TRITH SAINT LEGER	09/12/1992 à Saint Saulve
519	6	RIBEAUCOUP Mélissa 138 rue Gustave Delory – Appt n°6 – 59125 TRITH SAINT LEGER	02/11/1996 à Saint Saulve
34	6	BENADEL Nadia 9 rue Voltaire – 59125 TRITH SAINT LEGER	07/09/1972 à Condé sur l'Escaut
67	3	BRACHOT Morgane, Bruna 55 rue Victor Hugo – 59125 TRITH SAINT LEGER	06/08/1996 à Valenciennes
104	7	CHARLET Sabine, Françoise 17 Résidence Les Lilas – 59125 TRITH SAINT LEGER	03/03/1952 à Valenciennes
267	5	GILARSKI Jessica, Patricia 27 rue Victor Hugo – Etage 2 – Porte droite 59125 TRITH SAINT LEGER	18/10/1987 à Lille

593	8	VANDERLINCK Serge, Roland, Ghislain 36 Résidence La Clouterie – 59125 TRITH SAINT LEGER	31/08/1955 à Jeumont
496	1	PLUCHARD Eric 12 rue du Chêne – 59125 TRITH SAINT LEGER	20/07/1961 à Valenciennes
146	6	DATH Amélie 24 rue Jean Jaurès – C/44 Résidence Picalausa 59125 TRIITH SAINT LEGER	07/03/1982 à Valenciennes

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

**Approbation du Compte Gestion 2019 de Monsieur le Receveur – Ville - Pompes Funèbres de Trith Saint Leger**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES S'ETRE ASSURE** que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**CONSIDERANT**

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Approuve** à l'unanimité les Comptes de Gestion 2019 de Monsieur le Receveur pour les budgets de la Ville et des Pompes Funèbres.

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

**Compte Administratif 2019 - Budget Ville - Vote**

**Monsieur DUBOIS Jean Paul a été élu à l'unanimité par les membres de l'Assemblée, Président de Séance, afin de présenter le Compte Administratif et ses annexes.**

Monsieur DUBOIS Jean Paul, Président de Séance, soumet à l'Assemblée le Compte Administratif 2019 de la ville de Trith Saint Léger, qui se présente en deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Il propose pour la section de fonctionnement de procéder à un vote par chapitre et pour la section d'investissement de voter par opération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Approuve à la majorité absolue** (4 abstentions) (*M. SAVARY sorti de séance ne prend pas part au vote*) le Compte Administratif 2019 de la Ville.

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

**Autorisation de programmes/crédits de paiement 2019 – Vote**

**Monsieur DUBOIS Jean Paul a été élu à l'unanimité par les membres de l'Assemblée, Président de Séance, afin de présenter le Compte Administratif et ses annexes.**

**Monsieur DUBOIS Jean Paul, Président de séance, rappelle** aux membres de l'Assemblée le vote des autorisations de programmes et crédits de paiement suivants :

- ✓ Etudes Centre Ville
- ✓ Voirie rue Louis Lemoine accès 45 logements
- ✓ Rue des Martyrs
- ✓ Abords Eglise (parvis – contre bas carrefour)

**Il demande** à l'Assemblée de se prononcer sur ce bilan.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Approuve à la majorité absolue** (4 abstentions) (M. SAVARY sorti de séance ne prend pas part au vote) les autorisations de programmes/crédits de paiement 2019.

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

**Formation des Elus – Année 2019**

**Monsieur DUBOIS Jean Paul a été élu à l'unanimité par les membres de l'Assemblée, Président de Séance, afin de présenter le Compte Administratif et ses annexes**

**Monsieur DUBOIS Jean Paul, Président de séance,** rappelle à l'assemblée qu'en vertu de l'Art L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Il informe également qu'il faut débattre sur la formation des élus réalisée durant l'exercice 2019 dont état ci-annexé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Approuve à l'unanimité** (M. SAVARY sorti de séance ne prend pas part au vote) la formation des élus pour l'année 2019.

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

**Acquisitions et Cessions Immobilières – Année 2019**

**Monsieur DUBOIS Jean Paul a été élu à l'unanimité par les membres de l'Assemblée, Président de Séance, afin de présenter le Compte Administratif et ses annexes.**

**Monsieur DUBOIS Jean Paul, Président de séance, rappelle à l'Assemblée qu'en vertu de l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995, le Conseil Municipal doit débattre au moins 1 fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la Commune et que ce bilan doit être annexé au Compte Administratif.**

**Il soumet** donc à l'Assemblée, l'état des acquisitions et cessions immobilières 2019 et rappelle que toutes ces opérations ont fait l'objet de délibérations motivées au cours de l'exercice 2019 et ceci avant toute cession immobilière.

**Il demande** à l'Assemblée de se prononcer sur ce bilan.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Approuve à la majorité absolue** (4 abstentions) (*M. SAVARY sorti de séance ne prend pas part au vote*) l'état des acquisitions et cessions immobilières 2019

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

**Budget Primitif 2020 – Ville – Vote**

**Monsieur le Maire,**

**SOUJET** à l'Assemblée le Budget Primitif 2020, en Nomenclature M14, qui se présente en deux parties :

- la Section de Fonctionnement,
- la Section d'Investissement.

**IL PROPOSE**, pour la section de fonctionnement de procéder à un vote par chapitre :

**DEPENSES :**

- Chapitre 011 Charges à caractère général,
- Chapitre 012 Charges de personnel,
- Chapitre 014 Atténuations de produits (compte de charges 739 reversements et restitution sur impôts et taxes)
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante,
- Chapitre 66 Charges financières,
- Chapitre 67 Charges exceptionnelles,
- Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections (compte de charges 68 dotations aux amortissements et provisions)
- 022 Dépenses imprévues
- 023 Virement Section d'Investissement,

**RECETTES :**

- Chapitre 013 Atténuation de Charges,
- Chapitre 70 Ventes produits fabriqués, prestations de service,
- Chapitre 73 Impôts et Taxes,
- Chapitre 74 Dotations Subventions Participations,
- Chapitre 75 Autres produits de gestion courante,
- Chapitre 76 Produits financiers,
- Chapitre 77 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion
- 002 Excédent de fonctionnement reporté,

**IL PROPOSE** ensuite pour la section d'investissement de procéder à un vote au niveau du chapitre avec les chapitres « opérations d'équipement » :

**DEPENSES :**

Dépenses financières :

- Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées
- Chapitre 27 Autres Immobilisations financières (prêt agent)
- Chapitre 020 Dépenses imprévues

Dépenses d'équipement sans vote formel sur chacun des chapitres

- Opération 101 Hôtel de ville
- Opération 102 Enseignement

- Opération 103 Sport
- Opération 104 Culture
- Opération 105 Jeunesse petite enfance
- Opération 106 Communication
- Opération 107 Bâtiments Communaux
- Opération 108 Voirie Assainissement
- Opération 109 Espaces verts

**RECETTES :**

Recettes financières :

- Chapitre 10 dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)
- Chapitre 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés
- Chapitre 165 Dépôts et cautionnements reçus
- Chapitre 27 Autres immobilisations financières (remboursement prêts agents)
- Chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations

Recettes d'ordre d'investissement :

- Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement
- Chapitre 040 opérations ordre de transfert entre section (compte 28 amortissements des immobilisations)

Recettes d'équipement

- Opération 108 voirie assainissement (chapitre 13 subventions d'investissement)

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Vote à la majorité absolue** (4 abstentions) le Budget Primitif 2020 de la Ville.

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

**Compte Administratif 2019 - Pompes Funèbres - Vote**

**Monsieur DUBOIS Jean Paul a été élu à l'unanimité par les membres de l'Assemblée, Président de Séance, afin de présenter le Compte Administratif et ses annexes**

**Monsieur DUBOIS**, Président de séance, soumet à l'Assemblée le Compte Administratif 2019 des Pompes Funèbres.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Approuve à la majorité absolue** (4 abstentions) (*M. SAVARY sorti de séance ne prend pas part au vote*) le Compte Administratif 2019 des Pompes Funèbres.

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

**Vote des Taux 2020 – Taxe Foncière (bâti) – Taxe Foncière (non bâti)**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil Municipal que le Budget 2020 qui leur est soumis a été équilibré sans augmentation des taux des taxes foncière « bâti » et foncière « non bâti ».

**Il informe** également l'Assemblée, que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, le taux de taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019 et n'est pas soumis au vote.

**Il propose** donc pour l'année 2020 les taux ci-après :

- Taxe Foncière « bâti »                      34.84 %
- Taxe Foncière « non bâti »                87.69 %

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Approuve à l'unanimité** (*M. DUBOIS sorti de séance ne prend pas part au vote*) le taux pour l'année 2020, des taxes foncières « bâti et non bâti »

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

**Budget Primitif 2020 – Ville – Vote**

**Monsieur le Maire,**

**SOUJET** à l'Assemblée le Budget Primitif 2020, en Nomenclature M14, qui se présente en deux parties :

- la Section de Fonctionnement,
- la Section d'Investissement.

**IL PROPOSE**, pour la section de fonctionnement de procéder à un vote par chapitre :

**DEPENSES :**

- Chapitre 011 Charges à caractère général,
- Chapitre 012 Charges de personnel,
- Chapitre 014 Atténuations de produits (compte de charges 739 reversements et restitution sur impôts et taxes)
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante,
- Chapitre 66 Charges financières,
- Chapitre 67 Charges exceptionnelles,
- Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections (compte de charges 68 dotations aux amortissements et provisions)
- 022 Dépenses imprévues
- 023 Virement Section d'Investissement,

**RECETTES :**

- Chapitre 013 Atténuation de Charges,
- Chapitre 70 Ventes produits fabriqués, prestations de service,
- Chapitre 73 Impôts et Taxes,
- Chapitre 74 Dotations Subventions Participations,
- Chapitre 75 Autres produits de gestion courante,
- Chapitre 76 Produits financiers,
- Chapitre 77 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion
- 002 Excédent de fonctionnement reporté,

**IL PROPOSE** ensuite pour la section d'investissement de procéder à un vote au niveau du chapitre avec les chapitres « opérations d'équipement » :

**DEPENSES :**

Dépenses financières :

- Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées
- Chapitre 27 Autres Immobilisations financières (prêt agent)
- Chapitre 020 Dépenses imprévues

Dépenses d'équipement sans vote formel sur chacun des chapitres

- Opération 101 Hôtel de ville
- Opération 102 Enseignement
- Opération 103 Sport
- Opération 104 Culture
- Opération 105 Jeunesse petite enfance
- Opération 106 Communication
- Opération 107 Bâtiments Communaux
- Opération 108 Voirie Assainissement
- Opération 109 Espaces verts

**RECETTES :**

Recettes financières :

- Chapitre 10 dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)
- Chapitre 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés
- Chapitre 165 Dépôts et cautionnements reçus
- Chapitre 27 Autres immobilisations financières (remboursement prêts agents)
- Chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations

Recettes d'ordre d'investissement :

- Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement
- Chapitre 040 opérations ordre de transfert entre section (compte 28 amortissements des immobilisations)

Recettes d'équipement

- Opération 108 voirie assainissement (chapitre 13 subventions d'investissement)

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Vote à la majorité absolue** (4 abstentions) le Budget Primitif 2020 de la Ville.

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

**Autorisation de programmes/crédits de paiement 2020 – Vote**

**Monsieur Le Maire, rappelle** aux membres de l'Assemblée le vote des Autorisations de programmes et crédits de paiement suivants :

- ✓ Voirie rue Louis Lemoine
- ✓ Rue des Martyrs
- ✓ Abords Eglise (parvis – contre bas carrefour)

**Il demande** à l'Assemblée de se prononcer sur ce bilan.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Approuve à la majorité absolue** (4 abstentions) les autorisations de programmes/crédits de paiement 2020.

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

**Amélioration de l'Habitat - Octroi d'un prêt à un Agent Communal - Budget 2020**

**MONSIEUR LE MAIRE,**

**INFORME** le Conseil Municipal, qu'un agent Communal a sollicité un prêt pour des travaux d'amélioration de son habitation, qu'il y aurait lieu en conséquence de lui accorder les mêmes avantages qu'aux fonctionnaires de l'Etat qui bénéficient de prêts pour des travaux similaires.

**IL propose à l'assemblée d'accorder un prêt de :**

- 1 525 € à Madame DELESALLE Cécile, Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÉS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**Approuve à l'unanimité d'accorder un prêt de :**

- 1 525 € à Madame DELESALLE Cécile, Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

**Subventions Associations 2020**

**Monsieur le Maire informe** qu'il a été saisi de demande de subventions de différentes associations.

**Il propose** aux membres du Conseil Municipal de les voter séparément.

**Monsieur le Maire précise** que les Conseillers Municipaux, membres des associations ou clubs concernés, ne prennent pas part au vote, à savoir :

- **Agence de développement économique « Porte du Hainaut Développement »**
  - M. DUBOIS, Mme CHOPIN
- **Amicale des donneurs de sang bénévoles du Valenciennois section de Trith Saint Leger**
  - M.DUBOIS
- **Amicale du Personnel Communal**
  - Mme YAHIAOUI, Mme CHOPIN
- **Association ANACR et les Amis de la Résistance ANACR**
  - M. DUBOIS
- **Association des Médailleurs du Travail de Trith Saint Léger affilié à la FNDD**
  - M.DUBOIS, M. LAGACHE, Mme CHOPIN
- **Association locale des Œuvres Sociales de l'Union des Femmes Solidaires**
  - Mme CHOPIN
- **Association 40/60 ans**
  - M. DUBOIS, Mme BRUGGEMAN
- **Association Résid'en fêtes**
  - Mme CHOPIN
- **Association ATIS (chantier insertion)**
  - Mme CHOPIN
- **Association ATIS (Chantier Insertion) subvention exceptionnelle mise à disposition de personnel**
  - Mme CHOPIN
- **La Chambre des métiers du Nord**
  - M. POTEAU et son pouvoir Mme PARENT
- **La Chorale Municipale**
  - Mme CHOPIN
- **Comité des Fêtes du Fort**

- M. LAGACHE

- **Le Com'ité d'Trith**
  - Mme SZABADI

- **La fédération du Nord du secours populaire français comité de Trith Saint**

Léger

- Mme CHOPIN

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**DÉCIDE à la Majorité Absolue** de fixer chaque montant de la subvention aux différentes associations comme suit :

➤ Agence de développement économique « Porte du Hainaut Développement »	15 000 €
➤ Amicale des donateurs de sang bénévoles du Valenciennois – Section de Trith Saint Léger	508 €
➤ Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Trith Saint Léger	3 774 €
➤ Amicale des secouristes de Trith Saint Léger	2 352 €
➤ Amicale du Personnel Communal	111 500 €
➤ Amicale des retraités de la Ville de Trith Saint Léger	2 505 €
➤ Amicale des Sapeurs-Pompiers de Trith Saint Léger	1 873 €
➤ Association ANACR et les Amis de la Résistance ANACR	648 €
➤ Association des Médaillés du Travail de Trith Saint Léger affilié à la FNDT	500 €
➤ Association des Anciens Combattants 39/45	324 €
➤ Amicale du souvenir des ACPG 39/45 de Trith Saint Léger	250 €
➤ Conseil des parents d'élèves du Collège Paul Langevin	253 €
➤ Association locale des Œuvres Sociales de l'Union des Femmes Solidaires	2 417 €
➤ Association 40/60 (1 contre – 3 abstentions)	4 000 €
➤ Association Résid'en Fêtes	4 333 €
➤ Association sportive du Collège de Trith Saint Léger	537 €
➤ Association Les Restaurants du Cœur	590 €
➤ Association ATIS (chantier insertion)	37 000 €
➤ Association ATIS (chantier insertion) subvention exceptionnelle pour mise à disposition de personnel	32 000 €
➤ Centre Communal d'Action Sociale	50 000 €
➤ Centre Communal d'Action Sociale subvention exceptionnelle	180 000 €
➤ Cartel des Anciens Combattants	246 €
➤ La Chambre des Métiers du Nord	900 €
➤ Chorale Municipale	3 000 €
➤ Club du 3 <sup>ème</sup> Age du Centre « Bon Accueil »	500 €
➤ Club féminin du Centre	1 330 €
➤ Comité Amiante	600 €
➤ Comité de l'hygiène de la santé bucco-dentaire du Hainaut	187 €
➤ Les enfants de Gustave Eiffel (primaire et maternelle)	506 €
➤ Comité de parents d'élèves de l'école maternelle Jean-Macé	253 €
➤ Association des parents d'élèves de l'école primaire Jean-Macé	253 €
➤ Comité de parents d'élèves Ecole Lucie Aubrac	253 €
➤ Association « les enfants de Paul Bert »	253 €
➤ Comité des Fêtes du Fort	4 333 €
➤ Comité des Fêtes du Poirier	4 333 €
➤ Comité des Fêtes du quartier St Léger	4 333 €
➤ Com'mi té d'TRITH	4 333 €
➤ Fédération des Anciens Combattants d'Algérie – Maroc et Tunisie	1 539 €

**078**

➤ Union des délégués départementaux de l'éducation nationale de L'Arrondissement de Valenciennes	150 €
➤ Fédération du Nord du Secours populaire français – Comité de Trith St Léger	1 522 €
➤ Foyer socio-éducatif du Collège Paul Langevin	3 857 €
➤ Papillons Blancs de Denain	550 €
➤ Fanfare municipale	3 850 €
➤ Fanfare municipale - subvention exceptionnelle	12 500 €
➤ Association X Fragile «et si demain »	300 €

**DIT** que les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au Budget 2020, article 657.48.

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

**Subventions Sportives-Année 2020**

**MONSIEUR LE MAIRE** donne connaissance à l'Assemblée de la nécessité d'attribuer une subvention aux clubs sportifs.

**IL PROPOSE**, comme l'année précédente, de les voter séparément, et que les subventions soient versées en deux temps :

- 1) octroi d'une subvention de base,
- 2) régularisation éventuelle en fin d'exercice après réunion de la Commission des Sports.

**Monsieur le Maire précise** que les Conseillers Municipaux membres des clubs concernés, ne prennent pas part au vote, à savoir :

➤ **Athlétisme**

- Mme ALAUZE

➤ **Chasse**

- M. GABET

➤ **Football**

- MM.TONNEAU, CACHOIR, DRUBAY, LAGACHE

➤ **Gaule D'acier**

- Mme CHOPIN

➤ **Les Estrellas**

- Mme SMET

➤ **Tennis**

- M. DUBOIS, Mme DUMEZ

➤ **Trith Tonic**

- Mme DUSOL

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**DÉCIDE**, à l'unanimité de fixer le montant de la subvention aux clubs sportifs de la façon suivante :

➤ Very Bad Trith	1 365 €
➤ Athlétisme	10 270 € dont 1 500 € pour l'école de sport
➤ Basket	40 000 € dont 4 561 € pour l'école de sport
➤ Boule Lyonnaise	1 843 €
➤ La Chasse	2 683 €
➤ Colombophilie	2 854 €
➤ Football	21 133 € dont 4 623 € pour l'école de sport

➤ La Gaule d'Acier	2 127 €
➤ Judo	6 900 €
➤ Les Estrellas	2 351 €
➤ Orzel Futzal	2 000 € dont 500 € pour l'école de sport
➤ La Pétanque	2 929 €
➤ Les Pieds Trithois	1 800 €
➤ La Plongée	1 814 €
➤ Squalo Trithois	12 719 € dont 4 661 € pour l'école de sport
➤ Tennis	9 105 € dont 3 360 € pour l'école de sport
➤ Tennis de table	8 497 € dont 1 470 € pour l'école de sport
➤ Tir	14 847 € dont 3 070 € pour l'école de sport
➤ Trith Tonic	2 792 € dont 1 525 € pour l'école de sport

**DIT** que les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au Budget 2020, article 657.48.

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

**Budget Primitif 2020 - Pompes Funèbres - Vote**

**Monsieur le Maire,**

Soumet à l'Assemblée le Budget Primitif 2020 des Pompes  
Funèbres.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Vote à l'unanimité** le budget primitif des Pompes Funèbres de la  
Ville pour l'année 2020.

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

**Tarifs 2020-Pompes Funèbres-Vote**

**Monsieur le Maire rappelle** à l'Assemblée la nécessité de fixer un tarif d'ouverture et de fermeture pour les caveaux.

**Il propose** à l'Assemblée les tarifs suivants :

- ✓ Ouverture : 53,00 € H.T.
- ✓ Fermeture : 53,00 € H.T.
- ✓ Exhumation avec manipulation  
des corps ou ossements pour un corps,  
tarif horaire : 35,00 € H.T.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**Vote à l'unanimité** les tarifs proposés pour l'ouverture et de fermeture des caveaux ainsi que l'exhumation des corps et ossements pour un corps, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

**Recouvrement des Produits Communaux – Fixation du Seuil D'Abandon des Poursuites directes**

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée que le Conseil Municipal doit délibérer à chaque changement de mandat électoral pour l'admission en non- valeur des taxes et produits irrécouvrables et d'en fixer le seuil.

**Monsieur le Maire** propose donc à l'Assemblée d'admettre en non- valeur les taxes et produits irrécouvrables dont le montant ne dépasserait pas 60 €. Il informe également les démarches fastidieuses et onéreuses rencontrées par la Trésorerie de Trith Saint Léger à recouvrer les sommes inférieures à ce montant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**DECIDE à l'unanimité** d'admettre en non-valeur les taxes et produits irrécouvrables dont le montant ne dépasserait pas 60 €.

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

**Frais de Représentation du Maire – Vote**

**Monsieur le Maire informe** l'Assemblée qu'il est amené, dans l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune, à représenter la Ville lors de missions, représentations, réceptions, et manifestations diverses et qu'il supporte des frais associés.

Il rappelle à l'Assemblée l'article L2123-18 du code général des collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule que « les fonctions de maire, adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux » et plus précisément l'article L2123-19 du CGCT qui permet au conseil municipal de voter, sur les ressources ordinaires, des indemnités au Maire pour frais de représentation.

**Monsieur le Maire demande** à l'Assemblée de se prononcer et de fixer le régime d'attribution de ces frais de représentation et d'en inscrire les crédits chaque année au Budget Primitif à l'article 6536 et ce pendant la durée du mandat électoral.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**DECIDE à l'unanimité** de rembourser les frais réels de représentation du Maire occasionnés lors de missions, représentations, réceptions et manifestations diverses sur présentation de justificatifs pendant toute la durée du mandat électoral, dans la limite des crédits ouverts chaque année à l'article 6536.

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

**Tarifs du centre aquatique Marcel Robert à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020**

**Monsieur le Maire,**

**PROPOSE** de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020, les tarifs ci-après. Le paiement pourra s'effectuer par chèque, carte bancaire ou espèces

	<b>Centre aquatique Marcel Robert</b>	
	Trithois	Extérieurs
<b>Entrée individuelle</b> Tarif plein	2,20	4,00
<b>Entrée individuelle</b> Jeunes de moins de 18 ans	1,60	3,00
<b>Entrée individuelle</b> Tarif réduit (Étudiants, retraités, demandeur d'emploi, famille nombreuse, personnes handicapées)	1,60	3,00
<b>Abonnement 10 entrées</b> Tarif plein	17,50	35
<b>Abonnement 10 entrées</b> Jeunes de moins de 18 ans	12,10	27
<b>Abonnement 10 entrées</b> Tarif réduit	12,10	27
<b>Leçon (entrée comprise)</b> Jeunes de moins de 18 ans	5,00	8,00
<b>Leçon (entrée comprise)</b> Adulte	5,50	9,00
<b>Abonnement 10 leçons</b> Jeunes de moins de 18 ans	40	72
<b>Abonnement 10 leçons</b> Adulte	46	81
<b>Activité à la séance (entrée comprise)</b> Tarif plein	4,00	7,00
<b>Activité à la séance (entrée comprise)</b> Tarif réduit	3,50	6,50
<b>Abonnement Activité (entrée comprise)</b> (10 entrées) Tarif plein	35	63
<b>Abonnement Activité (entrée comprise)</b> (10 entrées) Tarif réduit	30	58
<b>Baby club à la séance</b> 1 parent accompagnateur	4,50	7,00
<b>Baby club Abonnement (10 entrées)</b> 1 parent accompagnateur	40	63
<b>Gymnastique de relaxation pré et post natale</b>	4,50	7,00
<b>Scolaires : primaires, secondaires, université</b>	gratuit	1,00
<b>ALSH</b>	gratuit	0,75
<b>Entrée ALSH (horaire public)</b>	gratuit	1,60
<b>Visiteurs gradins</b>	gratuit	gratuit
<b>Carte d'entrée perdue</b>	1,00	1,00
<b>Location matériel</b>	gratuit	gratuit

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE à la majorité absolue** (5 contre) les propositions présentées par Monsieur le Maire à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020.

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

**LISTE D'ÉMARGEMENT**

<b>NOM – PRÉNOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>Dominique SAVARY, Maire</b>	
<b>Jean Paul DUBOIS, 1<sup>er</sup> Adjoint</b>	
<b>Malika YAHIAOUI, 2<sup>ème</sup> Adjointe</b>	
<b>Dominique PRESEAU, 3<sup>ème</sup> Adjoint</b>	
<b>Marie Claire BRUGGEMAN, 4<sup>ème</sup> Adjointe</b>	

<b>Robert LAGACHE, 5<sup>ème</sup> Adjoint</b>	
<b>Christelle CHOPIN, 6<sup>ème</sup> Adjointe</b>	
<b>Philippe POTEAU, 7<sup>ème</sup> Adjoint</b>	
<b>Alexa DUSOL, 8<sup>ème</sup> Adjointe</b>	

099

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

<b>Yves TONNEAU, Conseiller</b>	
<b>Eric GUERDIN, Conseiller</b>	
<b>Nathalie ALAUZE, Conseillère</b>	
<b>Pascal GABET, Conseiller</b>	
<b>Véronique DUFIEF, Conseillère</b>	
<b>Marie Dominique DUMEZ, Conseillère</b>	

<b>Bruna DANNA, Conseillère</b>	
<b>Sophie SMET, Conseillère</b>	
<b>Claire DUMELZ, Conseillère</b>	
<b>Julien AUDIN, Conseiller</b>	

100

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

<b>Christopher CACHOIR, Conseiller</b>	
<b>Axel SMET, Conseiller</b>	
<b>Thibault DRUBAY, Conseiller</b>	
<b>Emilie PARENT, Conseillère</b>	
<b>Alain LAMBERT, Conseiller</b>	
<b>Nathalie SZABADI, Conseillère</b>	

<b>Christophe VANHERSECKER, Conseiller</b>	
<b>Laetitia ROSSA, Conseillère</b>	
<b>Marie Paule COURBEZ, Conseillère</b>	
<b>Jordan VALENTIN, Conseiller</b>	